

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

3 décembre 2018 à 19h30

Les présents :

Mr MICHELET Dominique, Mr CHOULOT Alain, Mme LACOMBE Myriam, Mr VINCENT Jérôme, Mme BON Helen, Mr PACCARD Raphaël, Mr LHAUCINE Yvan, Mme BERNARDO Carine.

1-Validation du compte rendu :

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2018 est validé à l'unanimité

2-Décisions modificatives :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications sur l'affectation des comptes suivants :

**Budget de l'eau :*

- I.C.N.E (Intérêts Cours Non Echus)

66112 + 540.00 €

611 - 540.00 €

- Ligne de trésorerie : la commune n'ayant pas encore perçu les subventions sur la station de traitement d'eau potable, nous devons prévoir la décision modificative suivante :

1641 + 150 000.00 €

2156 - 150 000.00 €

Admission en non-valeur : Le conseil municipal valide l'admission en non-valeur concernant une facture 2013 de Mr LOMBARD Désiré pour la somme de 50.60€.

**Budget général :*

- Facture frais de scolarité de Passenans : L'article 65548 lors de la prévision du budget 2018 n'a pas été suffisamment abondé. En effet, le nombre d'enfant est passé de 5 à 12 à l'école de Passenans, il convient donc de prévoir la décision modificative suivante :

65548 + 3 000.00 €

615231 - 3 000.00 €

-Fonds de péréquation intercomm (FPIC) : 266.00€ réaffecter du compte 6411 au compte 739223

3-Devis vidéo-projecteur :

Après étude de trois devis concernant l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école, celui d'un montant de 458.25€ ht de l'entreprise TELE VIDEO SERVICE a été accepté à l'unanimité.

4-Contrat de maintenance photocopieur école :

Le renouvellement du contrat de maintenance pour 54.00€ ht par mois par la société XEFI a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

5-Devis protection à la source :

Deux devis ont été proposés au conseil municipal : entreprises BAILLY Emmanuel et FCE.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise FCE d'un montant de 6 200.00€ ht.

6-RIPSEEP :

Le Maire propose au conseil municipal une enveloppe de 912.00€ à répartir sur l'ensemble des salariés de la commune pour la prime RIPSEEP versée en décembre 2018. (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

7-Semoir à sel :

Le conseil municipal autorise le Maire à vendre pour pièce la tondeuse pour la somme de 150.00 € à l'entreprise DEBOUCHE.

Il autorise le Maire à acquérir le semoir à sel appartenant à l'entreprise DEBOUCHE pour la somme de 150.00 €.

8-SOGEDO (devis alarme) :

Le conseil municipal autorise la mise en place d'une télésurveillance pour contrôler la réserve d'eau anti-incendie du château d'eau.

Le devis de SOGEDO pour un montant de 4 779.00€ ht a été validé à l'unanimité par le conseil municipal.

9-Questions diverses :

-Rézo pouss : La C.C.A.P.S (Communauté de Communes Arbois Poligny Salin Cœur du Jura) étudie la mise en place du Rézo pouss afin de permettre le co-voiturage de proximité. Elle demande à la commune de proposer un point de prise en charge pour les usagers. Le conseil municipal propose la maison du poids public, route de Miéry.

-Abris bus près de l'école : vérifier les tuiles du toit

Fin de la séance à 21h00

